

[Texte]

there is a building lot in the town that he has his eye on and that could be purchased, cannot apply his benefits toward the purchase of that lot.

Mr. Hodgson: It will be appreciated, of course, Mr. Chairman, that the original intention of VLA was not that it would be a housing pattern for veterans and a counterpart of the National Housing Act at all, but rather that it would be concerned with either full-time or part-time agricultural settlement.

Mr. Knowles (Norfolk-Haldimand): Yes, I appreciate that. That is all I want to ask at the moment. Thank you.

The Vice-Chairman: Mr. MacRae.

Mr. MacRae: I would like first to ask Mr. Hodgson—it may seem a rather strange question, but we have a number of Canadians actively serving in Viet Nam now in the American forces, more than, I think, most Canadians realize. There is hardly a community in Canada that does not have somebody in Viet Nam.

Just a few nights ago, we were talking to some Cape Breton boys. I was surprised how many from a small group there knew of young men from their community who were in Viet Nam.

I would take it that there would not be anything under our legislation that would ever cover those particular men, say, pensionability, if they are wounded, killed, or anything else. It would all have to be the American government and the American forces that would deal with it. Is that true?

Mr. Hodgson: Mr. Chairman, it is correct that Viet Nam is not one of the military operations that creates the status of veterans for purposes of the Canadian legislation. We are not concerned at all. We might, of course, coincidentally be concerned with a person who had been a World War II or Korea veteran, and who also served in Viet Nam. Such a person might qualify under the Canadian regulation because of his World War II or Korean service, and might in addition qualify under the American laws in respect of his Viet Nam service. But we have no eligibility because of Viet Nam.

• 1010

Mr. MacRae: Mr. Chairman, my next question might be deferred until we get to Vote 5. We are on Vote 1 now, the umbrella clause. I wanted to discuss veterans welfare officers, the numbers of them that we have in the field and the ratio of those particular people to the number of veterans being serviced. Perhaps if I put the questions to Mr. Hodgson now it would give him a chance to get the statistical evidence for me. I would like to know how many veterans welfare officers we now have in the department across this nation of ours and I presume there will be one or two out of the country. I would like to know the ratio now of veterans welfare officers to the number of veterans actually needing their services. Also, are there any plans at this moment to increase the number of veterans welfare officers? I will explain why I ask that question. It would seem to me, with the new legislation we have spent the last year and a half or more discussing, that there is going to be quite a large increase in the volume of work the department will have because, as my colleague on my left has

[Interprétation]

un facteur important. On reçoit beaucoup de lettres nous demandant pourquoi un ancien combattant ne peut pas se servir de ses allocations pour acheter un terrain disponible en ville?

M. Hodgson: Vous admettez, monsieur le président, que le but original de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'était pas d'établir un profil de logement pour les anciens combattants ni d'être le duplicata de la Loi nationale sur le logement. Bien au contraire, cette loi s'intéressait surtout aux établissements agricoles temporaires ou à plein temps.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Oui, je vois. Je n'ai pas d'autre question. Je vous remercie.

Le vice-président: Monsieur MacRae.

M. MacRae: Ma question peut sembler quelque peu bizarre, mais j'aimerais attirer l'attention de M. Hodgson sur le phénomène suivant. Un grand nombre de Canadiens sont dans les Forces armées américaines au Vietnam et ils sont beaucoup plus nombreux que ne le pensent les Canadiens. Presque toutes les agglomérations du Canada ont quelques combattants au Vietnam.

Il n'y a pas très longtemps, nous discutons avec des garçons du Cap-Breton. J'étais fort surpris de l'ignorance de ces jeunes gens qui ne savaient pas que plusieurs de leurs confrères du Cap-Breton étaient maintenant au Vietnam.

Donc, d'après moi, notre loi ne couvrirait pas ces hommes en ne leur donnant pas de pension ou d'allocation de guerre s'ils sont blessés, voire même s'ils sont tués. Cette responsabilité incomberait au gouvernement américain et ce serait les forces américaines qui la mettraient en vigueur. Ai-je raison?

M. Hodgson: Monsieur le président, il est juste de dire que le Vietnam ne fait pas partie de nos opérations militaires créant le statut d'ancien combattant aux fins de la loi canadienne. Ce n'est pas notre responsabilité. Naturellement, le tableau change si de façon simultanée, une personne ayant servi durant la seconde guerre mondiale et au cours de la guerre de Corée servait aussi au Vietnam. Cette personne sera peut-être admissible en vertu de la loi canadienne à cause précisément de ses services à la seconde guerre mondiale et en Corée et elle pourra aussi profiter des lois américaines par suite de ses services

rendus au Vietnam. Cependant, le Vietnam ne donne aucun droit à l'admissibilité.

M. MacRae: Ma prochaine question, monsieur le président, pourra être remise à plus tard jusqu'à ce que l'on aborde le crédit 5. Nous sommes maintenant au crédit 1, la clause générale. Je veux maintenant parler du nombre d'agents du bien-être des anciens combattants par rapport au nombre d'anciens combattants qui profitent de leurs services. Si je pose la question à M. Hodgson, peut-être sera-t-il en mesure de nous donner des statistiques à ce sujet. Je veux savoir combien d'agents du bien-être des anciens combattants travaillent dans tout le pays y compris les deux qui travaillent à l'extérieur. Donc, la proportion des agents du bien-être des anciens combattants par rapport aux anciens combattants qui ont besoin de leurs services. En outre, je voudrais savoir si l'on a songé à augmenter le nombre de ces agents. Voici pourquoi je vous pose cette question: puisque nous avons passé plus d'un an et demi à étudier cette nouvelle loi, il y aura sans doute beaucoup plus de travail au ministère puisque, comme mon collègue le soulignait si bien, les modifications de la